



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 26 JUIN 2025

Affaire n° 07-20250626

**État annuel 2024 des indemnités perçues par les élus
siégeant au Conseil municipal
Modification de la délibération n° 03-20250327 du 27 mars
2025**

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

30 juin 2025

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25

Date de convocation

le 20 juin 2025

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 32
- représentés : 14
- absents : 3

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-six juin à seize heures quarante-cinq minutes, les membres du Conseil municipal de la commune du Tampon se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Patrice Thien-Ah-Koon, Maire

Étaient présents :

Patrice Thien-Ah-Koon, Charles Emile Gonthier, Augustine Romano, Bernard Picardo, Gilberte Lauret-Payet, Marie Hélène Genna-Payet, Marcelin Thélis, Mansour Zarif, Sylvie Leichnig, Jean-Pierre Thérincourt, Maurice Hoarau, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Jack Gence, Henri Fontaine, Mimose Dijoux-Rivière, Albert Gastrin, Serge Técher, Martine Corré, Véronique Fontaine, Jean Philippe Smith, Evelyne Robert, Noëline Domitile, Nadège Domitile-Schneeberger, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Jean-Yves Félix, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard, Anissa Locate, Antoine Lebian

Étaient représentés :

Jacquet Hoarau par Patrice Thien-Ah-Koon, Laurence Mondon par Augustine Romano, Jean Richard Lebon par Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas par Marie-Claire Boyer, Liliane Abmon par Marie Hélène Genna-Payet, Dominique Gonthier par Maurice Hoarau, Daniel Maunier par Albert Gastrin, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé par Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin par Gilberte Lauret-Payet, Jean-Pierre Georger par Mansour Zarif, Francemay Payet-Turpin par Charles Emile Gonthier, Régine Blard par Noëline Domitile, Doris Técher par Sylvie Leichnig, Nathalie Fontaine par Monique Bénard

Étaient absents :

Serge Sautron, Eric Ah-Hot, Allan Amony

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Augustine Romano est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 07-20250626

**État annuel 2024 des indemnités perçues par les élus
siégeant au Conseil municipal
Modification de la délibération n° 03-20250327 du 27
mars 2025**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 03-20250327 du Conseil municipal du 27 mars 2025 relative à l'état annuel 2024 des indemnités perçues par les élus siégeant au Conseil municipal,

Vu le rapport n° 07-20250626 présenté au Conseil municipal du 26 juin 2025,

Considérant que lors de sa séance du 27 mars 2025, le Conseil municipal a été informé de l'état annuel 2024 des indemnités perçues par les élus siégeant au Conseil municipal, au moyen de la délibération n° 03-20250327,

Considérant que par un recours gracieux daté du 5 mai 2025, Monsieur le Préfet a demandé à la commune de représenter au Conseil municipal la délibération susmentionnée. Cette délibération modifiée a pour objectif de corriger l'absence d'un vote formel et de recueillir la liste exhaustive des indemnités perçues par les élus au cours de l'année 2024 pour l'ensemble de leurs mandats et fonctions,

Considérant qu'il est également nécessaire de corriger les montants communiqués car ils incluaient les charges patronales. Seules les indemnités brutes doivent être reportées,

**Le Conseil municipal,
réuni le jeudi 26 juin 2025 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré

Décide à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions)

Article unique de voter formellement la présente délibération, qui intègre un nouvel état annuel 2024 des indemnités (présenté en annexe), conforme aux exigences légales et aux observations du Préfet.

Pour extrait conforme,

**La secrétaire de séance,
Augustine Romano, 4e adjointe**

**Par délégation de fonction,
Jacquet Hoarau, 1er adjoint**